



la banquiere ne veut pas me restituer mes prestation familiales

Par **kristell**, le **25/02/2010** à **09:42**

etant en instance de divorce j ai envoyer mon changement de situation a la caf qu il on reçu le 11/02/2010 mais il n on pas fait le necessaire et donc ma caf se trouve verser sur le compte que j avais en commun avec mon mari mais celui ci est a decouvert et la banque ne veut pas me rendre mon argent a t elle le droit es ce saisissable

Par **JURISNOTAIRE**, le **25/02/2010** à **22:28**

(j'aurais dit "dépôt à vue"... les comptes courants étant réservés aux commerçants.)

Par **PCARLI**, le **26/02/2010** à **18:18**

Bonjour à tous,

Jurisnotaire a raison sur la langue juridique (comme toujours)

Que faire ?

Il faut d'urgence clôturer ce compte ...

Les modalités de clôture du compte joint sont claires (cf site "service public") :

"en cas de désaccord, chaque co-titulaire peut dénoncer individuellement le compte joint par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il reste alors solidaire des dettes contractées antérieurement à cette dénonciation mais jusqu'à sa clôture, le compte ne peut plus fonctionner que sur signature des co-titulaires.

La fuite de votre argent sera au moins stoppée !!!

Cordialement